

(1) **ATTESTATION D'EXAMEN « CE » DE TYPE**

(2) Matériels et systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères explosibles - Directive 94/9/CE

(3) Numéro de l'attestation d'examen CE de type: **TÜV 01 ATEX 1757 X**

(4) Appareil: Thermomètre antidéflagrant type Ex-Pt 720*

(5) Fabricant: ecom instrument GmbH

(6) Adresse: D-97959 Assamstadt, Industriestr. 2

(7) La construction de ce matériel ainsi que toutes les variantes acceptables sont spécifiées dans l'annexe de ce certificat.

(8) Le TÜV Hanovre/Sachsen-Anhalt e.V, organisme d'examen et de certification TÜV CERT, organisme notifié n° 0032 conformément à l'article 9 de la Directive du Conseil de la Communauté Européenne 94/9/CE du 23 mars 1994, certifie que ce matériel répond aux Exigences Essentielles de Santé et de Sécurité en ce qui concerne la conception et la construction des matériels et des systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères explosibles, décrites en annexe II de la Directive.

Le rapport confidentiel n° 01 YEX 137383 présente les résultats de l'examen et de l'essai.

(9) La conformité aux Exigences Essentielles de Santé et de sécurité a été vérifiée par le biais de la conformité à:

EN 50 014: 1997

EN 50 020: 1994

(10) Le sigle « X » placé après le numéro du certificat signifie que le matériel ou système de protection est soumis aux conditions spéciales d'utilisation en toute sécurité définies dans la matrice du certificat.

(11) Cette Attestation d'Examen « CE » de Type se rapporte uniquement à la construction, l'examen et les essais du matériel spécifié, conformément à la Directive 94/9/CE. Si nécessaire, d'autres exigences de cette Directive seront imposées à la fabrication et à la fourniture du matériel. Celles-ci ne sont pas couvertes par la présente attestation.

(12) Le marquage du matériel doit comporter les indications suivantes:

 **II 2 (1) G EEx ia IIC T4**

TÜV Hanovre/Sachsen-Anhalt e.V
TÜV CERT-Organisme de certification

Hanovre le 19.02.2002

Am TÜV 1

D-30519 Hanovre

(Signature)

Page 1/2

(13) **Annexe**

(14) **à l'Attestation d'Examen CE de Type n° TÜV 01 ATEX 1757 X**

(15) Description de l'appareil

Le thermomètre antidéflagrant type Ex-Pt 720* peut être utilisé en atmosphères explosibles conformément aux exigences des catégories 2 resp. 3. Les capteurs spéciaux décrits dans le mode d'emploi sont autorisés à être utilisés également pour mesurer la température en catégorie 1.

Les températures admissibles vont de 0°C à +50°C.

Caractéristiques électriques

Alimentation 1 bloc de piles selon IEC 6LR61 resp. 6F22
(piles internes) U= 9V

Seules les piles de type contrôlé décrites dans le paragraphe 10.9 de la norme EN 50020 :1994 sont autorisées. Les fabricants et types de ces piles sont mentionnés dans le mode d'emploi.

(16) Les documents concernant les essais sont consignés dans le rapport d'essais n° YEX 137383

(17) Conditions particulières

Le thermomètre de type Ex Pt-720* ne doit pas être ouvert à l'intérieur de la zone explosive.

La variante marquée du type Ex-Pt 720L doit être utilisée en atmosphères explosibles uniquement dans son étui en cuir.

Pour la mesure des températures en catégorie 1, il faut respecter les règles suivantes :

Le thermomètre de type Ex-Pt 720* ne doit pas être introduit dans les zones exigeant des appareils pour catégorie 1. Seuls les capteurs autorisés pour la catégorie 1 et indiqués dans le mode d'emploi peuvent être utilisés.

La courroie de l'appareil doit être fixée à la ceinture de l'utilisateur, de telle manière que lorsque l'appareil pend le long du corps, une distance de 50 cm ou plus par rapport à la limite demandée par la catégorie 1 soit respectée. Seule la courroie livrée par le fabricant doit être utilisée.

(18) Exigences Essentielles de Santé et de Sécurité

Pas de supplément

1er supplément

à l'Attestation d'Examen « CE » de Type n° TÜV 01 ATEX 1757 X

Société ecom instruments GmbH
Industriestrasse 2
D-97959 Assamstadt

Dorénavant, la fabrication du thermomètre antidéflagrant de type Pt 720* est autorisée, conformément aux documents consignés dans le rapport confidentiel. Les modifications sont relatives à la construction extérieure et à l'utilisation de capteurs supplémentaires. Les températures ambiantes admissibles dépendent du type d'appareil et sont indiquées dans la table ci-dessous.

| Type | Plage de températures ambiantes admissibles |
|-------------|---|
| Ex-Pt 720 L | 0°C à +50°C |
| Ex Pt 720 | -10°C à +50°C |

Les caractéristiques électriques restent inchangées.

(16) Les documents d'essais sont consignés dans le rapport confidentiel n° 02 YEX 164755.

(17) Conditions particulières

Le thermomètre de type Ex Pt-720* ne doit pas être ouvert à l'intérieur de la zone explosive.

La variante marquée du type Ex-Pt 720L doit être utilisée en atmosphères explosibles uniquement dans son étui en cuir.

Pour la mesure des températures à l'intérieur d'atmosphères explosibles exigeant du matériel pour catégorie 1, il faut respecter les règles suivantes :

Le thermomètre de type Ex-Pt 720* ne doit pas être introduit dans ces zones. Seuls les capteurs autorisés pour la catégorie 1 et indiqués dans le mode d'emploi peuvent être utilisés.

La courroie de l'appareil doit être fixée à la ceinture de l'utilisateur, de telle manière que lorsque l'appareil pend le long du corps, une distance de 50 cm ou plus par rapport à la limite demandée par la catégorie 1 soit respectée. Seule la courroie livrée par le fabricant doit être utilisée.

(18) Exigences Essentielles de Santé et de Sécurité
Pas de supplément

2er s u p p l é m e n t
l'attestation d'examen CE de type n° TÜV 01 ATEX 1757X
(traduction)

de la société ecom instruments GmbH
Industriesstrasse 2
D-97959 Assamstadt

L'instrument de mesure de la température en exécution antidéflagrante type Ex-Pt 720* pourra être fabriqué à l'avenir conformément aux documents listés dans le rapport d'essai. Les modifications concernent la structure extérieure et l'emploi d'un capteur supplémentaire.

Les caractéristiques électriques et les conditions particulières s'appliquent sans modification à cet additif.

Les documents d'essai sont listés dans le procès verbal d'essai n° 03 YEX 550274.

Hanovre, le 07.01.2003

TÜV NORD CERT GmbH & Co KG
TÜV CERT-Zertifizierungsstelle
Am TÜV 1
D-30519 Hannover
Tél. : + 49 (0) 511 986-1470
Fax : + 49 (0) 511 986-2555

Le responsable

3er s u p p l é m e n t
l'attestation d'examen CE de type n° TÜV 01 ATEX 1757X
(traduction)

de la société ecom instruments GmbH
Industriesstrasse 2
D-97959 Assamstadt

L'instrument de mesure de la température en exécution antidéflagrante type
Ex-Pt 720* pourra être fabriqué à l'avenir conformément aux documents listés dans le rapport
d'essai.

Les modifications sont seulement relatives à la structure interne des 2 sondes.

Les caractéristiques électriques et les conditions particulières s'appliquent sans modification à cet
additif.

Les documents d'essai sont listés dans le procès verbal d'essai n° 04 YEX 551244.

Hanovre, le 17/02/2004

TÜV NORD CERT GmbH & Co KG
TÜV CERT-Zertifizierungsstelle
Am TÜV 1
D-30519 Hannover
Tél. : + 49 (0) 511 986-1470
Fax : + 49 (0) 511 986-2555

Le responsable

4er supplément

au numéro d'attestation : TÜV 01 ATEX 1757 X

Appareil : Appareil de mesure de température pour environnements explosifs
Type Ex-Pt 720*

Fabricant : ecom instruments GmbH

Adresse : Industriestr. 2
97959 Assamstadt

N° de commande : 8000554136

Date de délivrance : 12.11.2007

Modifications :

L'appareil de mesure de température pour environnements explosifs, type Ex-Pt 720*, pourra à l'avenir être fabriqué conformément aux documents répertoriés dans le compte-rendu d'examen. Les modifications concernent la structure interne des capteurs, le support de pile et la plaque de certification.

Les caractéristiques électriques ainsi que toutes les autres données restent inchangées et s'appliquent également au présent complément.

Ce complément satisfait aux exigences des normes suivantes :

EN 60079-0:2006 EN 60079-11:2007 EN 60079-26:2007

(16) Les documents d'examen sont répertoriés dans le compte-rendu d'examen n° 07 203 554136.

(17) Conditions particulières

Aucune condition supplémentaire

(18) Conditions de base en matière de sécurité et de santé

Aucune condition supplémentaire

TÜV NORD CERT GmbH, Langemarckstraße 20, D-45141 Essen, accrédité par le Zentralstelle der Länder für Sicherheitstechnik (ZLS – Institut central de sécurité des Länder), n° d'ident. 0044, successeur du TÜV NORD CERT GmbH & Co. KG n° d'ident. 0032

Le directeur de l'organisme de certification

Schwedt

Geschäftsstelle Hannover, Am TÜV 1, 30519 Hannover, Tél.: +49 (0) 511 986-1455, Fax: +49 (0) 511 986-1590

5er supplément

au numéro d'attestation :

TÜV 01 ATEX 1757 X

Appareil :

Appareil de mesure de température pour environnements explosifs
Type Ex-Pt 720*

Fabricant :

ecom instruments GmbH

Adresse : Industriestr. 2

97959 Assamstadt

N° de commande : **8000554527**

Date de délivrance : 04.07.2008

Modifications :

Les sondes de température 06282232 et 06282432 homologuées pour la zone 0 ainsi que leurs capteurs spéciaux sont également dotés d'une prise de terre.

Le matériel d'exploitation est contrôlé dans le cadre du changement de génération de norme (de EN 50014:1997+A1+A2 en EN 60079-0:2006).

Les caractéristiques électriques ainsi que toutes les autres données restent inchangées et s'appliquent également au présent complément.

Ce complément satisfait aux exigences des normes suivantes :

EN 60079-0:2006

EN 60079-11:2007

EN 60079-26:2007

L'appareil ainsi que ce complément satisfont aux exigences des normes suivantes :

EN 60079-0:2006

EN 50020:1994

EN 50284:1999

(16) Les documents d'examen sont répertoriés dans le compte-rendu d'examen n° 08 203 554527.

(17) Conditions particulières

Observer les consignes de sécurité du fabricant.

Ne pas ouvrir l'appareil de mesure de température, type Ex-Pt 720*, dans les atmosphères explosives.

La version portant le nom de modèle Ex-Pt 720L peut être utilisée dans des atmosphères explosives uniquement dans l'étui en cuir correspondant.

Utiliser uniquement des piles homologuées (les modèles de piles à utiliser figurent dans le mode d'emploi de l'appareil).

Concernant la mesure des températures dans la zone 0, les conditions suivantes s'appliquent également :

L'appareil de mesure de température, type Ex-Pt 720*, ne doit pas être introduit dans des zones qui requièrent du matériel d'exploitation de catégorie 1. Seules les sondes en acier inoxydable appropriées pour la zone 0 (type 0628 2232 ou 0628 2432) mentionnées dans le mode d'emploi peuvent être utilisées.

Lors de l'utilisation des sondes dans la zone 0, utiliser la borne de terre. Veiller à ce que la borne de terre présente une connexion sûre et protégée contre tout débranchement involontaire.

Fixer la bandoulière de l'appareil à la ceinture ou à une boucle de ceinture de l'opérateur de sorte que, en cas d'accrochage de l'appareil à la bandoulière, une distance de sécurité > 50 cm soit respectée par rapport à la limite de la zone 0. Seule la bandoulière du fabricant peut être utilisée.

(18) Conditions de base en matière de sécurité et de santé
Aucune condition supplémentaire

TÜV NORD CERT GmbH, Langemarckstraße 20, D-45141 Essen, accrédité par le Zentralstelle der Länder für Sicherheitstechnik (ZLS – Institut central de sécurité des Länder), n° d'ident. 0044, successeur du TÜV NORD CERT GmbH & Co. KG n° d'ident. 0032

Le directeur de l'organisme de certification

Schwedt

Geschäftsstelle Hannover, Am TÜV 1, 30519 Hannover, Tél.: +49 (0) 511 986-1455, Fax: +49 (0) 511 986-1590